

RENSEIGNEMENTS SUR LA SCOLARITE DE L'ÉLÈVE

APPRECIATION DU PROFESSEUR DES ECOLES ou DU PROFESSEUR PRINCIPAL faisant apparaître des éléments sur les aptitudes physiques de l'élève (coordination, esprit d'initiative, sens de l'équipe, ténacité, fair-play, rayonnement etc.) :

Date :

Signature :

APPRECIATION DU DIRECTEUR D'ÉCOLE ou DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT faisant apparaître si l'élève est, selon lui, capable de réussir une scolarité au sein d'une section sportive :

Date :

Signature :

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS – A REMPLIR PAR L'ENTRAINEUR

VALEUR SPORTIVE DANS LE CLUB :

Club fréquenté (*fournir une copie de la licence*) :

Nombre d'années de pratique : Nombre d'entraînements par semaine :

Niveau de pratique (départemental, régional, national...) :

ATTITUDE DANS LE CLUB :

AVIS DE L'ENTRAINEUR (personnalité du candidat, niveau actuel de compétences, marge de progrès, motivation, comportement...) :

Date :

Signature :

Date et signature de l'élève :

Date et signature des parents :

INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Les objectifs de la section sportive : allier réussite scolaire et perfectionnement sportif

Exiger des comportements exemplaires au collège.
Développer et améliorer les compétences sportives des élèves.
Former à l'arbitrage, au rôle d'éducateur, au respect des règles...
Préparer à la compétition : l'Association sportive du collège les mercredis et les week-ends en club.

2. Le recrutement

Par les clubs sportifs, selon leurs calendriers respectifs.

3. L'organisation annuelle

L'activité se déroulera :

- Pour la natation : piscine du Port-Marchand
- Pour le rugby : stade Jean-Alex Fernandez et collège

4. Le fonctionnement

Les élèves de la section sportive natation seront libérés de cours :

- 6^{ème}/5^{ème} : à 15h00 tous les jours
- 4^{ème}/3^{ème} : au minimum 2 jours à 15h00

Les élèves de la section sportive rugby ont 3 heures d'entraînement au collège (1 heure de préparation physique et 2 heures de rugby).

5. La charte d'engagement

Les élèves appartenant aux sections sportives devront avoir une attitude irréprochable en classe, au collège, lors des entraînements et compétitions. Pour tout comportement inadapté ou travail scolaire insuffisant, les élèves pourront être exclus temporairement voire définitivement de la section.

Une Charte sera signée, à la rentrée, par l'élève et sa famille.

Les élèves s'engagent à être licenciés en club et à l'Association sportive du collège.

6. Les modalités d'admission et d'inscription

Une commission interne étudiera les demandes d'admission en section sportive en avril 2019.

Les résultats d'affectation seront donnés aux familles par l'établissement d'origine le 14 juin 2019 pour une entrée en 6^{ème} et le 28 mai 2019 pour les autres niveaux. Il appartiendra aux familles de remplir un dossier d'inscription administrative au collège.

7. Les frais financiers

Les élèves inscrits en section sportive sont tenus de prendre la licence UNSS du collège pour les activités de l'Association sportive et les compétitions du mercredi après-midi. Son coût total est de 30 euros pour toute l'année scolaire 2019-2020.